

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CARAQUET TENUE LE MARDI 3 JUIN 2025 À 19 h À
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : Le maire Bernard Thériault et les membres : Jean-Claude Doiron, Marie-Soleil Landry, Jacques Boucher, Kim Légère, Louise Blanchard, Florence Albert, Nicole Hébert et Terry Ing

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Une personne dans la salle ainsi que Marc Duguay, directeur général et Julie Jacob, greffière

Monsieur le maire Bernard Thériault appelle l'assemblée à l'ordre vers 19 h 02.

2025-142

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que distribué. Adoptée

2025-143

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2025-144

Constitution en comité plénier à huis clos en conformité avec l'article vi) de l'arrêté procédural concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat, ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal.

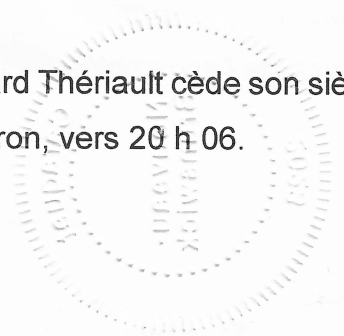
Sur proposition du conseiller Terry Ing et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu de se constituer en comité plénier à huis clos en conformité avec l'article vi) de l'arrêté procédural concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat, ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal. Adoptée

2025-145

Retour en assemblée extraordinaire

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Terry Ing, il est résolu de revenir en assemblée extraordinaire. Adoptée

Sans droit de vote, le maire Bernard Thériault cède son siège au maire suppléant, Jean-Claude Doiron, vers 20 h 06.



2025-146

Plainte en vertu du Code de
déontologie de la Ville de
Caraquet

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par
la conseillère Florence Albert;

ATTENDU QU'une plainte formelle écrite a été envoyée aux
membres du conseil municipal quant au comportement du Maire
lors d'un événement tenu pour célébrer la fête du Canada en
2024;

ATTENDU QUE le Conseil a traité cette plainte en conformité
avec l'arrêté municipal sur le code de déontologie;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du rapport
d'enquête sur la plainte et est arrivé à la conclusion que le Maire
a déjà présenté ses excuses au plaignant, ayant reconnu un
manque de courtoisie envers le plaignant lors de l'activité
publique;

ATTENDU QUE le Conseil n'a pas trouvé d'autres
manquements à son code de déontologie comme allégué, le
Maire n'étant intervenu dans le déroulement de l'activité que dans
le contexte de l'exercice de ses responsabilités officielles;

IL EST RÉSOLU que la plainte reçue est fondée et constitue
un manquement à l'article 9.2 de l'Arrêté sur le code de
déontologie des membres élus du Conseil de la municipalité de
Caraquet;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'aucune sanction
supplémentaire n'est appropriée à la situation, considérant que le
Maire a déjà présenté des excuses au plaignant, en personne,
lors d'une rencontre informelle qui a eu lieu le 8 juillet 2024.
Adoptée

Le maire reprend son siège vers 20 h 10.

2025-147

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2025-148

Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossiers

2025-149

Présentation et intervention
du public

Monsieur Guy Haché s'inquiète au sujet de l'autonomie
alimentaire dans le contexte mondial actuel.

2025-150

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Jacques Boucher, il est résolu de
lever l'assemblée et la séance est levée vers 20 h 25.



BERNARD THÉRIAULT, MAIRE


JULIE JACOB, GREFFIÈRE